

Vulnérable ou solidaire : quelle liberté face à la covid ?

Version abrégée de la conférence présentée dans le cadre du Forum diabète du 30 septembre 2021 sous le titre « Vulnérabilité et solidarité : le non-choix de l'individu en temps de pandémie ? ».

1. Vulnérable ou solidaire : toutes et tous étiquetés

Quelles libertés les personnes dites « vulnérables » ont-elles en temps de pandémie ? Sont-elles contraintes à suivre les injonctions que les médecins, les politiques, les médias leur lancent ? Plus fondamentalement, quel(s) choix ont-elles face à leur vulnérabilité ? Sont-elles contraintes de la subir passivement ?

Et qu'en est-il des personnes soi-disant « non vulnérables » ? Sont-elles libres d'agir comme elles l'entendent ? Ne sont-elles pas aussi quelque part contraintes d'agir en fonction de ce que l'on attend d'elles, de se montrer solidaires, voire de se sacrifier pour les autres (pour les personnes dites « vulnérables », le personnel de santé et les milieux économiques) ? Ne sommes-nous pas, en fin de compte, tous et toutes contraintes de vivre avec l'étiquette que l'on nous colle ou que nous nous collons nous-mêmes, obligé-e-s de jouer le rôle de potentielle victime pour les un-e-s et de probable sauveur ou sauveuse pour les autres ?

J'emploie à dessein les termes de victime et de sauveur. Car cette pandémie me fait clairement penser au *triangle de Stephen Karpman* – ce triangle dramatique dont un des sommets représente la victime, un deuxième le sauveur ou la sauveuse et le troisième le bourreau. Le triangle de Karpman illustre l'impasse dans laquelle les relations s'enlisent et s'enferment souvent lorsque les individus ne parviennent plus à communiquer et à exprimer correctement leurs émotions.

À bien y regarder, la pandémie de covid semble engendrer une forme de triangle psychologique à la Karpman : dans l'angle des victimes, les malades, les vieux, en bref les personnes à risques, sommées de rester passives, voir cloitrées, d'attendre qu'on leur dise ce qu'elles ont le droit ou non de faire ; dans l'angle des sauveurs et sauveuses, les jeunes et les bien-portant-e-s, ainsi que le personnel soignant, toutes et tous invités à se montrer solidaires en se sacrifiant pour le bien des autres – et en particulier, de celui des victimes ; et dans le troisième angle – celui du bourreau – les politiques, mais aussi les chercheurs et les chercheuses, ces intellectuel-le-s sensés « maîtriser », « savoir » et « guider », dont on craint et soupçonne pourtant qu'ils ou elles abusent du pouvoir qu'on leur a conféré.

Ce triangle est « dramatique » au sens où il empêche les individus d'être des adultes qui vivent leur liberté et assument leurs responsabilités. Il dépouille les personnes de leur autonomie et les enferme dans la violence, voire la manipulation.

Je vous propose d'explorer plus avant ce qui se joue à mes yeux derrière les termes de ce triangle d'un point de vue éthique. Pour ce faire, cet article s'intéressera plus particulièrement aux notions de vulnérabilité et de solidarité qui le sous-tendent, ainsi qu'au rapport que la vulnérabilité et la solidarité entretiennent avec la question du choix et de la liberté. L'objectif est de tenter de prendre un peu de recul sur ces rôles sociaux et la manière de les habiter.

2. Vulnérables et solidaires : deux facettes d'une même médaille

Contrairement à ce que l'on pourrait croire par les temps qui courent, la vulnérabilité n'est pas un attribut réservé à une certaine catégorie de la population. L'être humain est *par définition* un être vulnérable, fragile, marqué par la maladie et condamné un jour à la mort. Cette vulnérabilité est permanente. Même lorsque nous nous pensons en pleine possession de nos moyens, individus parfaitement sains, libres et autonomes, nous restons fondamentalement fragiles et vulnérables.

Cette réalité nous rend profondément dépendant-e-s des autres et de leur sollicitude ou, si vous préférez, de leur solidarité. Le nouveau-né ne saurait survivre sans les soins qui lui sont prodigués par son entourage. De même, la personne gravement malade ou en fin de vie a besoin d'autrui pour se nourrir, se laver et se vêtir. Même en dehors de ces moments critiques, tout être humain reste, de fait, profondément dépendant des autresⁱ.

Ainsi donc nul·le n'échappe à la vulnérabilité et à la dépendance et, ce faisant, au *besoin* de solidarité.

3. Des réalités complexes et dynamiques

Chaque être humain est donc vulnérable. Cela étant l'expérience de la vulnérabilité n'en demeure pas moins multiple, dynamique et évolutive. Elle varie en fonction des moments de l'existence et des circonstances de vie de chacune et chacun : si chaque personne est en tout temps susceptible de tomber malade, de perdre son travail ou son logement, sa vulnérabilité n'est pas pour autant toujours *effective ou actuelle*ⁱⁱ.

En outre, la vulnérabilité atteint les individus à différents niveaux : elle affectera tantôt le corps, tantôt les capacités psychiques de la personne ; elle impactera sa vie sociale, émotionnelle ou financière. On parle à ce propos du caractère « multidimensionnel et systémique »ⁱⁱⁱ de la vulnérabilité. En d'autres termes, un handicap physique est susceptible de renforcer, voire de provoquer, en certaines circonstances, une faiblesse psychique ou une précarité économique. Ce handicap impactera la capacité à travailler ou à se loger d'une personne ; elle limitera par moments son aptitude à accomplir les gestes du quotidien et, ce faisant, portera atteinte, de manière plus ou moins marquée, à son autonomie. Mais ce n'est pas toujours le cas : le fait qu'une personne soit atteinte dans sa santé ne la rend pas nécessairement inapte au travail ou dépendante d'autrui pour se nourrir^{iv}.

Enfin, la vulnérabilité n'est pas une donnée purement individuelle. Elle comporte une composante sociale importante. Le système de droits et de redistribution financière, les dispositifs d'aide et de soutien à l'autonomie ont une influence considérable sur la vulnérabilité individuelle et la manière dont elle est vécue par chacun·e. Le degré de vulnérabilité d'une personne diabétique par exemple dépend non seulement de la nature de son diabète, mais aussi des soutiens qu'elle reçoit en termes de formation ou de moyens auxiliaires. Ainsi, selon les situations, l'environnement social réduira ou accroîtra la vulnérabilité. Il contribuera parfois même à « créer » de nouvelles vulnérabilités^v.

Ehrwein, C. (2021). Vulnérable ou solidaire : quelle liberté face à la covid ?

Tout comme la vulnérabilité, la solidarité se révèle être complexe, multiple et dynamique dans sa réalité et ses représentations. Il y a plusieurs façons de définir ce qu'est la solidarité et de la mettre en œuvre.

Tout d'abord, il y a la réalité partagée d'une forme de « destin » commun déjà évoquée ci-dessus : nous sommes tous fragiles, mortels et, en cela, solidairement vulnérables et dépendant·e·s les un·e·s des autres. Mais la solidarité n'est pas qu'un *fait* auquel nul·le n'échappe. Elle est aussi souvent pensée comme une *obligation morale* ou un *devoir*.

La solidarité vécue comme une réalité factuelle partagée et la solidarité pensée comme un devoir ou une exigence morale ne se situent pas au même plan. La première est une donnée objective, *a priori* incontestable. La seconde est de l'ordre des normes définies collectivement. Comme telle, elle est sujette à délibération.

L'exigence morale ou le devoir de solidarité prendra différentes formes et se déploiera de différentes manières.

Pour certain·e·s ou dans certaines circonstances, elle sera d'abord envisagée comme une *affaire privée*. Elle s'étendra en premier lieu à celles et ceux qui nous sont proches (familles, ami·e·s, celles et ceux avec lesquels nous partageons des valeurs communes). Dans ce cas, le *sentiment d'un lien* qui unit l'individu à d'autres sera mis en avant pour appuyer, voir justifier, l'obligation morale que cet individu estime avoir envers « les siens ».

Pour d'autres ou en d'autres circonstances, l'exigence de solidarité se rapprochera davantage de la justice, d'un *devoir* qui commande de veiller au traitement égal de toutes et de tous, et qui implique donc, une certaine prise de distance face aux sentiments et à aux liens affectifs qui se nouent entre certains individus.

Dans les faits, le système social suisse prend visiblement davantage appui sur ce second sens de la solidarité. À bien y regarder, les droits sociaux visent en effet d'abord à assurer une certaine égalité de traitement et d'accès aux ressources entre les citoyen·ne·s, et ce indépendamment des liens qui les unissent.

Le système social suisse n'évacue pourtant pas totalement le « sentiment » de solidarité. Il ne distribue pas à toutes et tous une même part du gâteau des prestations sociales. Il tient en partie compte *des besoins et des situations spécifiques de chacune et chacun*, afin de garantir, voire de « restaurer », une certaine forme d'égalité. Il prévoit ainsi des mesures destinées à contrebalancer pour partie les injustices sociales, économiques ou humaines existantes. Il fait en outre une différence entre les Suisses et les étrangers dans le droit d'accès aux prestations sociales.

Attentive à la vulnérabilité effective des individus et au caractère mouvant des inégalités sociales, l'exigence morale de solidarité ne peut dès lors se traduire que par des mesures et des décisions politiques sans cesse repensées. En d'autres termes, l'exigence morale de solidarité se révèle être une exigence dynamique et évolutive.

Ehrwein, C. (2021). Vulnérable ou solidaire : quelle liberté face à la covid ?

4. Le (non-)choix de la vulnérabilité et de la solidarité

Qu'en est-il dès lors de la liberté des individus face à la vulnérabilité et à la solidarité ?

Personne n'a le choix d'être vulnérable. Mais chacun et chacune conserve *a priori* la liberté de ce qu'il ou elle fait de sa vulnérabilité. Comment choisissons-nous d'en prendre soin ? Cette simple question en ouvre d'autres : sur le choix de taire ou non nos vulnérabilités, de demander de l'aide, d'accepter ou de renoncer à tel traitement médical, etc.

Nul-e n'a non plus le choix d'être solidaire. Chacun est toutefois libre de décider de traduire ou non son interdépendance en obligation morale et de choisir de quelle manière il ou elle souhaite être solidaire.

Ceci posé, il semble essentiel de préciser deux points. Ces points, c'est Hannah Arendt qui nous y rend attentifs.

Le premier est que nul-le n'échappe à la liberté et, par conséquent, au devoir de faire des choix.

« Nous sommes condamnés à la liberté du fait de notre naissance que nous aimions la liberté ou ayons en horreur son caractère arbitraire, qu'elle nous "satisfasse" ou que nous choissions d'échapper à la responsabilité effrayante qu'elle implique en adoptant une quelconque forme de fatalisme. »^{vi}

Le second point est que la liberté humaine est toujours bornée, car les actes de tout un chacun se heurtent perpétuellement à ceux des autres. Si chaque individu est libre, aucun n'est jamais souverain^{vii}, aucun n'est jamais pleinement autonome.

Au-delà de cette limitation fondamentale de la liberté humaine se jouent d'autres limitations, plus circonstanciées. Car, dans les faits, les individus ne sont pas égaux face à la possibilité de concrétiser leur liberté. La liberté se déploie en fonction des capacités dont l'individu dispose et de l'environnement dans lequel il évolue. Précarité financière, difficulté motrice, handicap mental, absence de soutien médical sont autant d'éléments qui viennent potentiellement limiter la capacité des personnes à exercer leur liberté.

5. ... et qu'en est-il en temps de pandémie ?

La situation actuelle a ceci de particulier qu'elle renvoie à la vulnérabilité fondamentale de tous et de toutes. Elle remet ainsi au grand jour la solidarité des individus dans la vulnérabilité : nous sommes tous et toutes susceptibles de tomber malades, de souffrir d'une covid longue, d'en mourir même. Mais l'actuelle pandémie exacerbe également les différences individuelles face à cette vulnérabilité : elle distingue et sépare les personnes en catégories en fonction des risques qu'elles encourent et des degrés d'affections qui les menacent. Enfin, la pandémie rappelle à quel point les individus sont dépendants les uns des autres et à quel point chacune et chacun a besoin de la solidarité d'autrui, non seulement pour se protéger du virus et de ses

Ehrwein, C. (2021). Vulnérable ou solidaire : quelle liberté face à la covid ?

effets sur la santé, mais aussi de ses effets collatéraux sur l'économie, sur le système de formation, sur la vie sociale et culturelle.

Ce faisant, la pandémie nous confronte à la question de savoir ce que chacune et chacun d'entre nous compte faire de sa vulnérabilité et de sa dépendance aux autres.

Pour ma part, je vois mal comment une personne peut prétendre échapper à l'obligation morale de solidarité. Car au-delà des liens que nous entretenons a priori toutes et tous avec des personnes particulièrement vulnérables à la covid, nous sommes également toutes et tous redevables de la solidarité des autres que cela soit par le biais des soins que nous avons reçus de nos proches à l'occasion ou du système social qui nous garantit des droits pour nous préserver des risques de l'existence.

Reste que même en faisant le choix de la solidarité face à la covid, la traduction de cette solidarité dans des mesures sociales demeure et est appelée à demeurer complexe et par là même sujette à débat.

On l'a vu au cours des derniers mois : les mesures prises pour protéger les personnes les plus vulnérables ont induit de nouvelles vulnérabilités (vulnérabilité psychologique des jeunes, vulnérabilité de certains secteurs économiques, etc.). Ces nouvelles vulnérabilités ont conduit les politiques à adapter les mesures initialement mises en place.

Certain-e-s estimeront ces mesures insuffisantes ; d'autres les trouveront excessives. Quoi qu'il en soit, de manière générale, l'exercice de mise en œuvre de la solidarité est un exercice d'équilibrisme, fait de tâtonnements et d'approximations. Le manque de connaissance et de recul face au virus et l'incertitude face à l'évolution de la pandémie rendent aujourd'hui cet exercice d'autant plus périlleux.

Dans cet exercice, deux principes d'action me semblent importants.

Il s'agit d'une part de veiller à ne pas renforcer les vulnérabilités existantes ou à produire de nouvelles vulnérabilités. Il convient d'autre part de porter une attention particulière à l'autonomie et donc à la liberté d'action des personnes les plus vulnérables, afin notamment de ne pas accroître leur vulnérabilité au profit des moins vulnérables.

Moralement – et je dis bien moralement, chacun-e est *a priori* libre de décider ce qu'il ou elle compte faire avec sa vulnérabilité face à la covid : s'isoler ou se glisser dans la foule, prendre le risque du vaccin ou le refuser, faire la bise à ses proches ou éviter tout contact. Chacun-e est également *a priori* moralement libre de décider ce qu'il ou elle compte faire de sa dépendance et de la solidarité aux autres : accepter ou contester les règles de la quarantaine, celles du masque, des distances sociales, du passcovid, etc.

Toutefois, rappelons-nous que libre ne veut pas dire souverain. Que je le veuille ou non, le choix de me faire vacciner ou de ne pas le faire a un impact sur les autres, et inversement. Cela ne peut être autrement, car l'être humain, quel qu'il soit, est un être social qui interagit en permanence.

Ehrwein, C. (2021). Vulnérable ou solidaire : quelle liberté face à la covid ?

En outre, nul ne peut refuser la liberté qui lui est donnée. Ceci vaut également dans le cas des multiples choix que nous sommes invité-e-s à faire dans le cadre de cette pandémie.

C'est en assumant chacun et chacune avec courage et humilité notre liberté, mais aussi les responsabilités et les conséquences qui en découlent que nous serons en mesure d'éviter de nous enfermer définitivement dans un triangle dramatique où les rôles sont assignés sans que personne n'ait la possibilité de choisir ni la taille, ni la forme, ni la couleur du costume.

Céline Ehrwein, responsable de formation à l'ARPIH (école supérieure dans le domaine social), 15 octobre 2021, Yverdon-les-Bains.

Citation suggérée :

Ehrwein, Céline. *Vulnérable ou solidaire : quelle liberté face à la covid ?* Version abrégée de la conférence présentée dans le cadre du Forum diabète du 30 septembre 2021 sous le titre « Vulnérabilité et solidarité : le non-choix de l'individu en temps de pandémie ? ». Yverdon-les-Bains : octobre 2021.

Bibliographie :

Arendt Hannah, « Qu'est-ce que la liberté ? » (1960/1961), in : *La crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, Paris, Gallimard, 1972 (1968). Cet ouvrage contient des textes écrits en 1954 et 1967.

Arendt Hannah, *La vie de l'esprit 2 : le vouloir*, Paris, PUF, 1983 (1978).

Maillard Nathalie, *La vulnérabilité. Une nouvelle catégorie morale ?*, Genève, Labor et Fides 2011.

Arendt Hannah, « A quoi sert la vulnérabilité ? Enjeux éthiques et politiques d'un concept émergent », in : Doat David *et al.* (dir.), *Accueillir la vulnérabilité. Approches pratiques et questions philosophiques*, Erès, 2020, p. 29-66.

Roman Diane, « Vulnérabilité et droits fondamentaux – Rapport de synthèse », in : *Revue des Droits et Libertés Fondamentaux* 2019/19, disponible on-line à l'adresse : <http://www.revuedf.com/droit-fondamentaux/dossier/vulnerabilite-et-droits-fondamentaux-rapport-de-synthese/> (dernière consultation le 15 octobre 2021).

ⁱ Paperman Patricia, Laugier Sandra (dir.), *Le souci des autres. Ethique et politique du care*, Paris, Editions de l'EHESS (Raisons pratiques), 2005, p. 12, cité par Maillard Nathalie, *La vulnérabilité. Une nouvelle catégorie morale ?*, Genève, Labor et Fides 2011, p. 186-187.

ⁱⁱ Maillard Nathalie, « A quoi sert la vulnérabilité ? Enjeux éthiques et politiques d'un concept émergent », in : David Doat *et al.* (dir.), *Accueillir la vulnérabilité. Approches pratiques et questions philosophiques*, Erès, 2020, p. 29-66, p. 37.

ⁱⁱⁱ Voir à ce propos l'article « Vulnérabilité » de Spini Dario, Bernardi Laura et Oris Michel publié dans le Dictionnaire de politique sociale suisse, Bonvin Michel *et al.* (dir.), Zurich et Genève, Seismo, p. 564-566.

^{iv} Maillard Nathalie, « A quoi sert la vulnérabilité ? », *art. cit.*, p. 37.

^v Roman Diane, « Vulnérabilité et droits fondamentaux – Rapport de synthèse », in : *Revue des Droits et Libertés Fondamentaux* 2019/19.

^{vi} Arendt Hannah, *La vie de l'esprit 2 : le vouloir*, Paris, PUF, 1983 (1978), p. 247.

^{vii} Arendt Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983² (1958), p. 248.